

Événement menant aux sinistres dans une salle de bains

- ⇒ Erreur humaine
- ⇒ Insertion d'objets
- ⇒ Insertion, en grande quantité, de papier hygiénique
- ⇒ Mauvaise manipulation
- ⇒ Accidents
- ⇒ Bris d'équipements



Quoi faire si l'alarme retentit

Déterminer la source du dégât d'eau.

Éloigner les personnes et les biens à proximité.

Gérer l'alimentation en eau (fermer l'alimentation et purger la conduite si possible) et en électricité (fermer les disjoncteurs appropriés).

Assécher la zone, éponger et/ou évacuer l'eau

Transmettre un avis de sinistre à la DARSSS par le site web ou par téléphone en cas d'urgence.

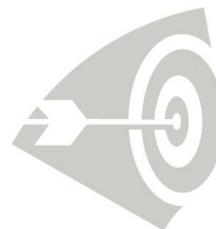
Diagnostiquer les dommages et évaluer l'ampleur du sinistre.

Enraier les sources potentielles d'aggravation de sinistre.

Alertez les ressources externes (pompiers, police, si applicable).

Unifier les efforts afin d'établir des actions préventives pour éviter une situation semblable.

Conseils préventifs



- **Connaître l'emplacement de vos vannes de fermeture d'eau.**
- **Éloigner les articles de grande valeur situés près des sources de dégâts d'eau potentiels (salle de bains, cuisine, local d'entrée d'eau/chauffe-eau, drain de plancher, vide sanitaire, etc.).**
- **Établir une procédure préventive adaptée aux usagers.**
- **Rester alerte aux risques de dégâts d'eau occasionnés par les usagers dans vos milieux :**
 - ⇒ Obstruction des cuvettes (jouets, papier hygiénique, vêtements, etc.) ;
 - ⇒ Un robinet resté ouvert ;
 - ⇒ Une porte ou un rideau de douche laissés ouverts ;
 - ⇒ Une fenêtre laissée ouverte lors d'une période à risque de gel.

Apprenez-en d'avantage sur la prévention du programme des RI-RTF visées par la LRR ;

<https://darsss.ca/fr/prevention/rtf/ri>



flash

DARSSS
Gestionnaire Assurances

PRÉVENTION

www.darsss.ca

PROGRAMME OPÉRATION H₂O

DARSSS
Gestionnaire Assurances

La Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux-SigmaSanté (DARSSS) déploie son programme H₂O. Il s'intègre au projet préventif consistant à réduire les sinistres des ressources de type familial et certaines ressources intermédiaires (RI-RTF) visées par la Loi sur la Représentation des Ressources. (R-24.02.2)

La raison d'être du programme de prévention et ses objectifs:

- ⇒ Réduire les frais causés par les dommages par l'eau.
- ⇒ Diminuer le nombre de réclamations.
- ⇒ Établir les besoins en prévention.

- Le programme H₂O -

Anticiper une situation d'urgence est essentiel pour limiter les impacts sur les usagers et les propriétaires face aux sinistres occasionnés par l'eau.

En adhérant au programme, vous misez sur la prévention afin d'assurer une gestion efficace des risques de sinistres. Une préparation rigoureuse en amont permet d'éviter des situations critiques aux conséquences graves et de préserver la tranquillité des usagers au quotidien.

Tous ensemble pour assurer un continuum de services à la population et une saine gestion des fonds publics.

Installation du détecteur de fuite d'eau **gratuit**

- **Nous avons tenté de faire l'installation du détecteur à votre domicile, veuillez communiquer avec nous pour obtenir votre dispositif.**

prevention.darsss@sss.gouv.qc.ca

Date:

Nom:

- Nous recommandons l'installation du détecteur de fuites d'eau au sol derrière la cuvette de la toilette dans la/les salle(s) de bains des usagers.
- Ce détecteur à haute efficacité est fourni et installé par un conseiller en prévention et gestion des risques assurables de la DARSSS.
- Advenant l'activation du détecteur, communiquez avec nous par courriel. Dans certains cas, un nouveau détecteur vous sera transmis ainsi qu'un soutien gratuit de réactivation.



Causes

Depuis six (6) ans, la cause principale des réclamations en dommages causé par les usagers en RI/RTF, demeure le débordement de toilettes.

Coût

Pour les ressources visées par la LRR, 30% des indemnités encourues des 5 dernières années sont reliées aux sinistres découlant d'un dommages par l'eau.

Le saviez-vous: 93% des dégâts d'eau peuvent être évités de manière préventive.

Sources: American Insurance Association

Qui sommes-nous ?

La Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux – SigmaSanté (DARSSS) est désignée par le ministère de la Santé et des Services sociaux à titre de gestionnaire du programme d'assurance de dommages aux biens et de la responsabilité des ressources visées par la LRR et des autres protections d'assurance de dommages du réseau de la santé et des services sociaux.

La DARSSS a également pour mandat :

- D'appliquer les conditions de la lettre d'entente numéro 4 intervenue entre les différentes associations représentatives des ressources et le ministre de la Santé et des services sociaux en :
- ⇒ Dotant les RI-RTF de protections d'assurance convenues dans les ententes;
 - ⇒ Traiter les réclamations selon les conditions de ces ententes

Réclamations urgentes 24/7

Lundi au vendredi de 8h30 à 16h30: communiquez immédiatement au **514-282-4274** ou **1-800-990-4861**

Hors des heures d'ouverture: Communiquez avec le Cabinet d'experts en sinistre IndemniPro au **1 866 556-1777** et mentionner que vous êtes une ressource assurée par la DARSSS.



IMPORTANT: Contactez votre assureur habitation, en cas de dommages n'impliquant pas vos usagers.

DIRECTION DES ASSURANCES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - SIGMASANTÉ